

LES PREMIERS BRÛLAGES DIRIGÉS CONCERNAIENT LA PRÉSERVATION DES MILIEUX À PERDRIX COMME TERRITOIRE DE CHASSE DE L'AIGLE DE BONELLI (CI-CONTRE).



© Philippe Lèbre



>>> Forêt domaniale du Luberon

L'utilisation contrôlée du feu nous l'avons testée

Dans le Vaucluse, sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon, les actions d'écobuage se doublent d'une autre préoccupation : la préservation des espèces et de leurs habitats. Bilan après cinq ans d'expérience...

Dans la forêt domaniale du Luberon (3300 hectares), la richesse mais aussi la fragilité des espèces liées aux pelouses sèches de crêtes et plateaux calcaires nécessitent des interventions importantes et coûteuses. En effet, ces milieux proposent un cortège floristique très varié (orchidées, genêt de vilars...) et un grand nombre d'oiseaux. Le seul couple d'aigles de Bonelli du Vaucluse niche sur ce territoire. Il est tributaire d'un territoire de chasse pourvu en perdrix qu'il peut capturer. L'avenir de toutes ces espèces dépend de notre capacité à repousser la fermeture du territoire. C'est pourquoi dès 1990, l'ONF, organisme gestionnaire, a engagé une série d'actions d'entretien et de reconquête des milieux ouverts en étroite collaboration avec le Parc.

Dans un premier temps, et pendant dix ans, le choix s'est porté sur le pâturage, accompagné de travaux de broyage mécanique. Plus de 500 hectares ont ainsi

été travaillés. Mais cette technique a vite montré ses limites. En effet, il est impossible d'effectuer un broyage intégral sur les plateaux caillouteux; impossible aussi d'agir sur les terrains qui accusent une pente. De plus, le broyat issu des travaux constitue une pellicule plus ou moins épaisse qui bloque la pousse de l'herbe sans nuire à la dynamique des rejets arbustifs.

Nous sommes là à l'opposé de l'objectif qui consiste à favoriser la strate herbacée et réduire la strate arbustive. Ceci est d'autant plus vrai que, parcourant un vaste territoire peu herbeux, les troupeaux ovins passent très vite sans consommer les ligneux.

Depuis cinq ans, des personnels de l'ONF se sont alors formés à la technique du brûlage dirigé pour réduire les surfaces traitées en broyage mécanique.

NOS ANCÊTRES PRATIQUAIENT LES ÉCOBUAGES POUR ENTREtenir DES ESPACES PASTORAUX. AUJOURD'HUI, LE BRÛLAGE DIRIGÉ EST UNE TECHNIQUE DE GESTION DES TERRITOIRES AUX OBJECTIFS PLUS DIVERSIFIÉS : PRÉVENTION DES INCENDIES, TRAVAUX SYLVICOLES, ENTRETIENS ENVIRONNEMENTAUX...

>>> Mél : Lionel.kmiec@onf.fr



© ONF Luberon



© Louis Chaurand - Cemagref

INFORMATION
AU PUBLIC.



© Catherine Tailleur-Nouais - Cemagref

POUR TOUT UN CHACUN,
LE RISQUE C'EST L'AUTRE.

Parler du feu sans souffler sur les braises

Entre information, éducation et répression, le Parc national de Port-Cros cherche à modifier les comportements individuels...

Les avis des spécialistes du Parc (faune, flore, insectes) ont été utiles pour intégrer des principes de précaution. Aujourd'hui, 50 hectares sont traités. Cette technique permet de travailler dans toutes les pentes et dans les milieux rocheux. Elle permet d'améliorer les parcours des troupeaux en éliminant toute barrière végétale entravant le déploiement des animaux.

La grande masse combustible est consommée pendant le brûlage dirigé. Néanmoins, 30 % de la surface est conservée intacte sous forme de petits îlots de végétation qui ne sont pas brûlés. Il s'agit prioritairement de vieilles cèpées de chêne ou de vieux arbustifs (genévriers, filaires,...). Ces îlots constituent des refuges pour le petit gibier et sont attractifs pour l'avifaune. Ils permettent également de sauvegarder les insectes les plus intéressants, lesquels sont plutôt localisés dans les vieux ligneux.

Enseignements

Le bilan de cette expérience permet de conclure :

- la combinaison technique alternant pâturage et brûlage est efficace ; le taux de recouvrement de la strate herbacée est passé de 15 % à près de 40 % ;
- l'aménagement alvéolaire est tout à fait adapté à la perdrix et les brûlages ne la dérangent pas. Ce constat a été fait lors de suivi d'animaux équipés de colliers émetteurs. Par ailleurs, la prédation par l'aigle de Bonelli fonctionne bien ;

- le suivi floristique des espèces protégées ou rares montre leur stabilité ou leur développement ;

- la technique du brûlage dirigé est souvent moins coûteuse que le broyage mécanique. Dans les milieux de garrigue, il est possible d'abaisser le coût de moitié en optimisant la technique. Les drailles créées par les troupeaux permettent de brûler sans travail de préparation (layon de sécurité, débroussaillage au pied des arbres ou arbustifs).

Pour parfaire cet enseignement, il ne faudrait pas omettre l'aspect communication. Celle-ci est indispensable. En effet, si la population rurale (éleveur, agriculteur, chasseur) admet l'usage de cette technique, il est beaucoup plus difficile de la faire accepter par les citadins ou les néoruraux.

Aujourd'hui, le document d'objectif du dossier Natura 2000 du Luberon, piloté par le Parc, préconise un programme d'actions fondé sur le binôme brûlage dirigé et pâturage. ■

LIONEL KMIEC

RESPONSABLE DE LA CELLULE DE BRÛLAGE DIRIGÉ DU VAUCLUSE
ONF - UNITÉ TERRITORIALE DU LUBERON

Sécheresse, vent... et comportements inconscients, sont autant de facteurs à considérer pour éviter l'incendie et sa propagation. Et, si l'on dit souvent : « Mieux vaut prévenir que guérir », le proverbe est valable pour la gestion des risques d'incendies. Aussi, une des priorités consiste à agir pour modifier les conduites individuelles et à trouver pour cela l'équilibre entre information, éducation et répression.

Le danger serait de tomber dans l'extrême du tout dialogue sans sanction ou, *a contrario*, du tout répression sans la transmission d'informations indispensables en amont.

Cependant, responsabiliser l'individu est une tâche ardue tant il se sent préservé de l'accident ou de l'erreur. Qu'il soit résident, plaisancier ou promeneur, il dit toujours respecter la règle : il prend soin de débroussailler son terrain pour éviter une propagation rapide d'incendie, ne fume jamais... surtout hors du village, ne tire jamais de fusées de détresse sans aucune raison, bref, l'irresponsable c'est toujours l'autre. Il est cependant essentiel de rappeler à chacun que si le Parc représente un espace de liberté, c'est aussi un lieu où s'exercent des règles et des contraintes, notamment pour des raisons de sécurité. Chaque année, ce ne sont pas moins de 1,3 million de visiteurs (sur l'ensemble de l'espace parc) qu'il faut informer, sensibiliser, et... surveiller ! Autant de comportements imprévisibles à appréhender tout en prenant soin de ne pas incriminer.

Pour prévenir les visiteurs de la réglementation en vigueur et afin d'être certain d'être vu, si ce n'est lu, au cours du passage sur le site, le panneau d'information est l'outil incontournable. Il mentionne toutes

les interdictions, notamment celles concernant la cigarette et le feu. Il est situé à chaque emplacement stratégique : à l'arrivée aux ports, aux intersections entre les voies principales et les plages ou autres sentiers, à l'entrée de chaque site de visite. Et pour optimiser le message, rien ne peut remplacer la présence d'agents sur le terrain : gardes-moniteurs à Port-Cros, patrouilles mixtes à pied ou en deux roues à Porquerolles ; et d'une manière générale gardes-moniteurs du Parc, police, pompiers. Cette mission se révèle être avant tout de la sensibilisation, notamment lors de la fermeture de massifs les jours de risques accrus. Il faut alors rappeler aux visiteurs les règles en vigueur et les risques engendrés par leur non-respect. C'est cette omniprésence qui garantit une dissuasion efficace aux actes de malveillance.

Mais quand l'explication ou l'avertissement ne suffisent plus, l'ultime recours pour les plus récalcitrants demeure le timbre-amende ou encore le procès-verbal : une envie soudaine de tabac reviendra ainsi à 135 euros, même s'il s'agit là d'un constat d'échec de l'éducation de l'individu.

Cependant, cette politique qui mêle information, sensibilisation et répression reste globalement une réussite et une approche juste si l'on considère le nombre de verbalisations par rapport au nombre de visiteurs : environ 60 verbalisations à Port-Cros sur 300 000 personnes en 2004. La preuve donc que la démarche de responsabilisation porte ses fruits et qu'elle doit se poursuivre. L'unique « feu » à gérer doit être la passion pour le site. ■

VANESSA LOCRET

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

>>> Mèl : vanessa.locret@espaces-naturels.fr